

Réponse pour partie aux demandes de Maudave en personnel et marchandises
Ministre à Desroches, Poivre et Maudave, 31 mars 1769

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B//201

A la même date, deux lettres de même teneur, l'une adressée à Desroches et Poivre, l'autre à Maudave.

=====

A Versailles le 31 mars 1769

A Messieurs le Ch. Desroches et Poivre

J'ai reçu, Messieurs, la lettre de M. Dumas du 26 juillet de l'année dernière, et celle de M. Poivre du 29 du dit mois de juillet n°96 et 5 août suivant n°104, à l'occasion de l'établissement de Madagascar. Ces lettres ne m'annonçant que des dispositions sur cet établissement d'après les conférences que ces administrateurs ont eues avec M. de Maudave, je ne puis qu'approuver le parti qu'ils ont pris d'envoyer sur les lieux cet officier, et de destiner M. le Ch. Grenier, commandant *l'Heure du Berger*, pour visiter cette île, chacun de leur côté, par terre et par mer ; et sur le rapport qu'ils vous en feront à leur retour, vous mettre en état de déterminer provisoirement le lieu principal de l'établissement, et de m'en rendre un compte bien détaillé avec le plan que vous en ferez dresser afin que de mon côté je puisse prendre les ordres du Roi.

M. de Maudave m'a demandé pour commencer son établissement 300 ouvriers et pour 500 mille livres de marchandises de traite, mais j'ai pensé qu'il convenait de réduire ses demandes. En conséquence, j'ai proposé au Roi de créer une Compagnie de cent ouvriers à l'instar de celle de l'Isle de France, à la différence que le travail de ces ouvriers sera tout entier pour Sa Majesté, et elle a bien voulu rendre l'ordonnance dont je joins ici deux copies ; vous en remettrez une à M. de Maudave. Vous aurez agréable de tenir la main, chacun en ce qui vous concerne, à son exécution.

A l'égard des marchandises de traite, je n'ai accordé que 50 mille livres dont 25 mille livres en marchandises d'Europe qui seront adressées à M. Poivre par les vaisseaux qui partiront en septembre avec 25 mille livres en argent pour être employées en achats d'étoffes de l'Inde. Vous pourrez, si vous le jugez utile, y joindre partie des marchandises ci-devant envoyées pour la traite de Madagascar, et dont vous n'avez pu faire emploi. Je prévien M. de Maudave de ces arrangements, et je lui marque que sur le compte que vous me rendrez des avantages et des bénéfices qui résulteront de ces premières avances, je me déterminerai à ordonner des envois plus considérables en ouvriers et marchandises.

J'ai l'honneur d'être, etc.

=====

A Versailles le 31 mars 1769

A Monsieur de Maudave

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres des 5, 6, 7 et 30 août de l'année dernière par lesquelles vous m'informez des diverses conférences que vous avez eues avec MM. Dumas et Poivre au sujet de l'établissement que vous êtes chargé de faire à Madagascar ; vous m'annoncez votre départ pour cette île où vous vous proposez de visiter l'intérieur des terres pour vous assurer de l'endroit qui vous paraîtra le plus convenable à l'établissement du chef-lieu, pendant que M. le Ch. Grenier, commandant *l'Heure du Berger*, parcourra les côtes de l'île, pour ensuite se concerter avec vous sur le port qu'il aura reconnu le plus commode pour vos opérations.

Ces administrateurs, en approuvant vos dispositions, m'ont également rendu compte des entretiens que vous avez eus avec eux, ainsi que de votre départ pour Madagascar, et de la destination du Ch.

Grenier. Je marque à MM. le Ch. Desroches et Poivre, que j'approuve ces dispositions : je leur demande un compte bien détaillé des avantages du lieu qu'ils auront préféré, avec le plan de ce lieu, pour que je puisse prendre les ordres du Roi.

Sur le compte que j'ai rendu à Sa Majesté, de vos demandes en ouvriers et marchandises, elle a jugé à propos de les réduire, et elle a rendu une ordonnance portant création d'une Compagnie de cent ouvriers. Je charge MM. le Ch. Desroches et Poivre de vous en remettre une copie, vous aurez agréable de la faire exécuter.

A l'égard des marchandises de traite, Sa Majesté a fixé une somme de 50 mille livres dont 25 mille sont employées ici et 25 mille livres sont remises en argent pour être employées en étoffes de l'Inde, à votre choix. M. Poivre est cependant autorisé à vous donner une augmentation de 20 mille livres en marchandises d'Europe, à prendre dans les magasins de la colonie, si cette augmentation est jugée aussi utile que vous l'avez espéré.

Je recommande à MM. Desroches et Poivre de me rendre compte de cette utilité, afin que je puisse déterminer avec connaissance de cause la quantité d'ouvriers et de marchandises qu'il conviendra de vous envoyer l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

* * *